



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 mars 2018 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance / greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture / des sports / des loisirs et du développement social
Monsieur Richard Blais, Chef de division - urbanisme, permis et inspection
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-rechercheur
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 04.

10.01A

Signature du livre d'or.

1. Madame Clara Noël : brigadière district du Sault-au-Récollet.
2. Madame Vivianna Leottau : La corbeille - Bordeaux - Cartierville - responsable du service d'accueil et formatrice technique.
3. Madame Monique Lefebvre : 35e anniversaire du Défi sportif AlterGo.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Indique que la Maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville a reçu le prix Coup de cœur décerné par le ministère de la Culture et des Communications pour le projet *Des mots sur mesure*.

Annonce l'octroi de contributions financières, notamment :
- 4000 \$ à l'organisme Artival (point 30.07);
- 5000 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue (point 30.09).

- Monsieur Hadrien Parizeau: Retour sur ses nouvelles fonctions de conseiller associé en matière de jeunesse, de sports et de loisirs au comité exécutif de la Ville de Montréal.
- Retour sur la Journée internationale des femmes.
- Souligne que du 20 au 31 mars 2018 se tiendra la Semaine d'actions contre le racisme.
- Annonce que le chalet du parc Saint-Alphonse est fermé en raison d'un dégât d'eau.
- Annonce la tenue d'un souper-bénéfice au centre des loisirs Christ-Roi pour le 105^e groupe Christ-Roi (scouts) le 17 mars 2018.
- Annonce la tenue, au Complexe sportif Claude-Robillard :
- du Championnat national de lutte olympique le 17 mars;
 - des Jeux de Montréal le 4 avril.
- Madame Effie Giannou: Retour sur la Journée internationale des femmes.
- Invite les citoyens à se joindre aux festivités entourant la Fête nationale de l'indépendance grecque. Un défilé aura lieu le 25 mars 2018 sur la rue Jean-Talon à compter de 13 h.
- Invite les citoyens à assister à la présentation du *Rapport d'événement et de rétroaction sur les inondations 2017* par la Commission de sécurité publique de Montréal le 20 mars 2018 au Centre culturel de Pierrefonds, à compter de 19 h 30. Précise qu'une rencontre sera également organisée avec le Service de sécurité incendie de Montréal afin de répondre aux questions des citoyens concernant la crue des eaux et expliquer comment s'y préparer.
- Madame Nathalie Goulet: Mentionne l'envoi d'une infolettre aux citoyens du district d'Ahuntsic au début de chaque mois. Invite les citoyens de ce district à s'y inscrire en lui faisant parvenir un courriel.
- Explique le processus visant l'implantation des mesures d'apaisement de la circulation dans les rues locales.
- Retour sur le projet d'embellissement du parc Ahuntsic. Indique que les citoyens seront informés ultérieurement des consultations publiques à ce sujet.
- Indique qu'une rencontre aura lieu avec le président de la Société de transport de Montréal concernant la demande d'une ligne d'autobus assurant le service sur la rue Fleury d'est en ouest.
- Mentionne que les élus travaillent ensemble sur les dossiers du Centre communautaire de Bordeaux-Cartierville ainsi que sur la nouvelle identité de la Société commerciale de développement District central.
- Mentionne que la présentation du *Rapport d'événement et de rétroaction sur les inondations 2017* par la Commission de sécurité publique de Montréal, qui se tiendra le 20 mars, sera diffusée en direct sur le web et que tous les citoyens sont invités à y participer sur place ou en ligne. L'inscription est obligatoire pour les personnes qui désirent être sur place (514-872-3000). Souligne la présence de représentants du ministère de la Sécurité publique.
- Invite les citoyens à célébrer le temps des sucres et à participer aux activités organisées dans le cadre du Flo Fest du 12 au 17 mars 2018 au parc Tolhurst.

Jérôme Normand

Annonce qu'une ordonnance sera édictée afin d'établir la circulation à sens unique vers le nord et d'emménager une bande cyclable à contresens sur la rue du Pont (point 40.04).

Rappelle le projet de révision du plan local de déplacement de l'arrondissement et l'importance de l'apport citoyen.

Mentionne l'implantation prochaine de mesures d'apaisement de la circulation à proximité des écoles primaires Saint-Antoine-Marie-Claret et Louis-Collin.

Annonce la mise sur pied d'un mécanisme de rencontre avec les citoyens du district du Sault-au-Récollet (« Café avec votre conseiller »). Invite les citoyens intéressés à communiquer avec lui par courriel pour connaître la date, le lieu et l'heure.

10.02

Correspondance et dépôt de documents.

-Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Résolution CA18 29 0028 intitulée : Une heure pour la terre 2018 - Appui.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 37, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Bill Mavridis	Climat sonore — création d'un « observatoire du bruit ».
Raymond Labbé	Taxes foncières — économies réalisées avec l'envoi d'une facture unique. Calendrier des conseils itinérants. Retour d'appel des élus. Empiètement des camions de livraison sur le trottoir devant le Manoir Gouin sur le boulevard Gouin.
Claude Ampleman	Organismes communautaires — occupation des locaux. Participation à la réflexion sur le développement du site Louvain.
Mélanie Busby	Participation du comité de mobilité active aux consultations publiques concernant le plan local de déplacement de l'arrondissement.
Andréanne Laberge	Propreté dans le quartier Youville.
Danielle Auclair	Demande de création d'un parc à chiens (dépôt d'une pétition).
Jacob-Matthew Drum	Hausse de loyer du Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRECA).
Gilles Larocque	Point 30.05 de l'ordre du jour. Réfection de la rue Saint-Hubert entre les rues Sauvé Est et Chabanel Est.
Pauline Carignan	Point 20.01 de l'ordre du jour. Présentation du Projet Orange MTL à la mairesse Valérie Plante.
Claude Bertrand	Partage des compétences — grands parcs situés sur le territoire de l'arrondissement et rues avoisinantes.

Lother Lacombe	Avis de non-conformité aux propriétaires : fonctionnement et délais. Obligation pour un propriétaire de demander une inspection annuelle du Service de sécurité incendie Montréal.
Alain Ackad	Construction d'un trottoir devant le Collège Sainte-Marcelline sur le boulevard Gouin Ouest.
Vincent Arseneault	Bris d'aqueduc sur la rue Lavigne. Mesure d'apaisement de la circulation sur la rue Lavigne. Demande d'un passage piétonnier sur la rue De Salaberry à l'angle de la rue Lavigne.
Daniel Rochefort	Remerciements pour la décision d'installer un arrêt toute direction à l'angle des rues Dudemaine et Filion près de l'école Alice-Parizeau. Suivi - tronçon de piste cyclable situé sur la rue Dudemaine entre l'avenue Élie-Blanchard et la rue Filion.

À 20 h 15, le départ de la conseillère Effie Giannou est constaté ainsi que son retour à 20 h 16.

Cette période de questions prend fin à 20 h 38.

10.04

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Bâtiment projeté au 10023, rue De La Roche - Lot 2496248 du cadastre du Québec : autoriser un mode d'implantation « isolé » plutôt que « jumelé » (40.01).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.05

CA18 09 0036

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 09 0037

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 février 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 12 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 09 0038

Approuver le projet d'acte par lequel la Fondation du club de hockey canadien pour l'enfance donne à la Ville de Montréal une patinoire Bleu Blanc Bouge multisports extérieure utilisable à l'année et réfrigérée l'hiver, construite dans le parc De Mézy dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Autoriser le trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver le projet d'acte par lequel la Fondation du club de hockey canadien pour l'enfance donne à la Ville de Montréal une patinoire Bleu Blanc Bouge multisports extérieure utilisable à l'année et réfrigérée l'hiver, construite dans le parc De Mézy dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

D'autoriser le trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don selon les modalités prévues à l'article 7 dudit projet d'acte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1183060003

CA18 09 0039

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Centre commercial Salaberry inc., pour une période additionnelle de six ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023, des locaux d'une superficie de 1145 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue De Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville, pour un loyer total de 1 864 526,01 \$ taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre commercial Salaberry inc., pour une période additionnelle de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, des locaux d'une superficie de 1145 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5900, rue De Salaberry, afin d'y loger la bibliothèque de Cartierville, pour un loyer total de 1 864 526,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation dudit bail (référence bâtiment 8080-001);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1175372007

CA18 09 0040

Approuver l'intervention de l'arrondissement dans la convention de financement entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et le Comité écologique du Grand Montréal pour le projet d'amélioration écologique du parc des Bateliers.

ATTENDU QUE le Comité écologique du Grand Montréal a présenté une demande d'aide financière à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement dans le cadre de la réalisation du projet d'amélioration écologique du parc des Bateliers;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du parc des Bateliers;

ATTENDU le protocole existant entre la Ville et le Comité écologique du Grand Montréal pour la gestion, l'entretien et la surveillance du parc des Bateliers;

ATTENDU QUE la fondation exige, aux fins de conclure la convention de financement avec le Comité écologique du Grand Montréal, que la Ville y intervienne afin de déclarer qu'elle est propriétaire de l'immeuble concerné et qu'elle consent aux engagements qui la concernent;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention de financement à être conclue entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et le Comité écologique du Grand Montréal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette convention et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser l'intervention de l'arrondissement dans la convention de financement qui doit être conclue entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et le Comité écologique du Grand Montréal dans le cadre du projet d'amélioration écologique du parc des Bateliers;

D'autoriser le Directeur du développement du territoire de l'arrondissement à signer ladite convention à titre d'intervenant, de même que, le cas échéant, tout autre document utile à la réalisation du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1187189001

CA18 09 0041

Approuver la convention de location à intervenir avec le collège Mont-Saint-Louis, pour une période de 18 mois à compter du 1er janvier 2018, pour l'utilisation de ses plateaux sportifs, pour un loyer total de 198 331,88 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la convention de location à intervenir avec le collège Mont-Saint-Louis, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2018, pour l'utilisation de ses plateaux sportifs, pour un loyer total de 198 331,88 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1183060004

CA18 09 0042

Approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, du local sis au 10526, boulevard de l'Acadie.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le Club de bocce l'Acadie pour la location, à titre gratuit, du local sis au 10526, boulevard de l'Acadie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1183060011

CA18 09 0043

Autoriser une dépense additionnelle de 63 523,69 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. (CA17 090209), majorant ainsi le montant total du contrat de 78 183 \$ à 141 706,69 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 63 523,69 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. (CA17 090209), majorant ainsi le montant total du contrat de 78 183 \$ à 141 706,69 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1175241003

CA18 09 0044

Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 14 440 \$ à certains organismes, majorant le montant total accordé de 872 689 \$ à 887 129 \$ / Approuver les addenda aux conventions (réf. CA17 090308 et CA18 09 0011).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 14 440 \$ aux organismes ci-dessous énumérés, majorant le montant total accordé de 872 689 \$ à 887 129 \$, réparties comme suit :

Service des loisirs Ste-Odile	Projet - parc Louisbourg	6 773 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet estival intégré	7 667 \$

D'approuver à cette fin les addenda aux conventions;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1173060041

CA18 09 0045

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 janvier 2018.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757002

CA18 09 0046

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, d'assumer la responsabilité du service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1180714001

CA18 09 0047

Autoriser une dépense de 1 125 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement au déjeuner de la 33^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 29 mars 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser une dépense de 1 125 \$ pour l'achat de 10 billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au déjeuner de la 33^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 29 mars 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1183060008

CA18 09 0048

Autoriser une dépense de 720 \$ pour la participation de huit personnes, élus et fonctionnaires, au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense de 720 \$, taxes incluses, pour la participation des personnes ci-après mentionnées au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal 2018 qui se tiendra le mardi 24 avril 2018 :

Madame Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Madame Effie Giannou, conseillère de la Ville

Madame Nathalie Goulet, conseillère de la Ville

Monsieur Hadrien Parizeau, conseiller de la Ville

Monsieur Jérôme Normand, conseiller de la Ville

Monsieur André Cazalais, chef de division par intérim / relation avec les citoyens, communications et développement durable

Madame Lisa Siminaro, directrice performance, greffe et services administratifs

Madame Nathalie Lapointe, gestionnaire immobilier chef d'équipe

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1185027003

CA18 09 0049

Autoriser une dépense de 657 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière 2018 en régie.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense de 657 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, le cas échéant, pour la réalisation du Programme de réfection routière 2018 exécutée en régie;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à faire exécuter ces travaux en totalité ou en partie, soit par contrat, soit en régie, par les employés de la Ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1181082001

CA18 09 0050

Octroyer des contributions financières totalisant 1 400 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 1 400 \$ aux différents organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

- 200 \$ CLUB D'ÂGE D'OR POMPEI MASCULIN – (CRAIC)
- 200 \$ CLUB D'ÂGE D'OR POMPEI FÉMININ – (CRAIC)
- 200 \$ CLUB ÂGE D'OR II GIRASOLE – (CRAIC)
- 200 \$ CLUB DE L'ÂGE D'OR GABRIEL-LALEMANT – (CRAIC)
- 200 \$ CLUB DE L'ÂGE D'OR SANTA-RITA – (CRAIC)
- 200 \$ CLUB D'ÂGE D'OR SAULT-AU-RÉCOLLET – (CRAIC)
- 200 \$ CLUB D'ÂGE D'OR CHRISTOPHE-COLOMB – (CRAIC)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1181040001

CA18 09 0051

Octroyer une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ à l'organisme Artival.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 4 000 \$ à l'organisme Artival, afin de le soutenir dans l'ensemble de ses activités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1183060009

CA18 09 0052

Octroyer une contribution financière de 1 545 \$ au Club de tennis de table Prestige de Montréal pour l'organisation d'une compétition sportive.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 545 \$ pour le Club de tennis de table Prestige de Montréal pour l'organisation d'une compétition sportive;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1183060012

CA18 09 0053

Octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1184775001

CA18 09 0054

Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre les démarches jugées nécessaires afin de faire cesser l'entrave au passage public consenti sur le lot 1673748 du cadastre du Québec ainsi qu'un usage dérogatoire au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-274) - 733, 735 737, rue Germaine-Guèvremont.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre les démarches juridiques appropriées pour demander au Syndicat des copropriétaires du 733, 735, 737 Germaine-Guèvremont et aux propriétaires de l'unité 733 de faire cesser l'entrave au passage public consenti sur le lot 1673748 du cadastre du Québec ainsi qu'un usage dérogatoire au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-274).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 1187848002

CA18 09 0055

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble projeté au 10023, rue De La Roche sur le lot 2496248 du cadastre du Québec, un mode d'implantation « isolé » plutôt que « jumelé ».

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble projeté au 10023, rue De La Roche sur le lot 2496248 du cadastre du Québec, un mode d'implantation « isolé » plutôt que « jumelé »;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble projeté au 10023, rue De La Roche sur le lot 2496248 du cadastre du Québec, un mode d'implantation « isolé » plutôt que « jumelé ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1187430002

CA18 09 0056

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1183060007

CA18 09 0057

Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2018, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2018 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1181388001

CA18 09 0058

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique vers le nord et d'aménager une bande cyclable à contresens sur la rue du Pont, entre le boulevard Gouin Est et l'avenue Étienne-Brûlé.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphes 1° et 3°), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique vers le nord et d'aménager une bande cyclable à contresens sur la rue du Pont, entre le boulevard Gouin Est et l'avenue Étienne-Brûlé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1185176001

CA18 09 0059

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 10055, avenue Papineau (école St-Pius-X) - Lot 2698585 du cadastre du Québec - Zones 1466, 1478 et 1479.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 353 (usages restaurant, café-terrace et traiteur), 335.1 (saillies dans la marge), 389 (nombre d'arbres à planter), 418.2 (verdissement), 544 et 558 (quais de chargement) et 597.1 (canopée) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2698585 du cadastre du Québec et portant le numéro 10055, avenue Papineau, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant vers la rue Sauvé avec un volume de 1 et 2 étages, aux conditions suivantes :

1. les usages restaurant, café-terrace et traiteur sont autorisés;
2. l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
3. l'aménagement de l'aire de stationnement située dans la cour latérale doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
4. l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
5. la demande de permis de transformation doit être accompagnée d'un plan détaillé d'aménagement paysager;
6. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin, afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan du certificat de localisation de l'immeuble daté du 11 novembre 2014

ANNEXE B

Cahier de présentation préparé par UN ARCHITECTURE INC. daté du 12 octobre 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 12 octobre 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1170449015

CA18 09 0060

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord et la construction d'un nouveau bâtiment de deux unités de logement - Lot 2496151 du cadastre du Québec - Zone 1389.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.1 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2496151 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord, et de construire un bâtiment de deux logements, à la condition suivante :

- l'implantation et la volumétrie du bâtiment et la localisation de l'entrée du logement de l'étage doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-002, A-201 et A-202 préparés par Nicolas Blais architecte, datés du 20 décembre 2017 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1174039020

CA18 09 0061

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions (01-274-45).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions (01-274-45).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1170449014

CA18 09 0062

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018, quant aux articles 28 et 29.

40.08A 1171082006

CA18 09 0063

Prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018, quant aux articles 28 et 29.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08B 1171082006

CA18 09 0064

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 10 janvier 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 10 janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1184863003

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 12 mars 2018 est levée à 20 h 47.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement